



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2017

RÉSOLUTIONS 2017-63 À 2017-65 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **23 mai 2017** à 10 heures 30, par voie d'appel conférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.	David De Cotis	président et conseiller municipal
M.	Gilbert Dumas	vice-président et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	administratrice et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	administrateur et conseiller municipal
M.	Steve Bletas	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
M.	Michel Reeves	administrateur et représentant des usagers du transport régulier

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M.	Guy Picard	directeur général
Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif

M. David De Cotis agit à titre de président de l'assemblée. M^e Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

M. David De Cotis déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2017

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 23 mai 2017 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par monsieur Steve Bletas, il est unanimement résolu :

2017-63

d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 23 mai 2017.

SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE ENTREPRISE DE SONDAGE POUR MENER UNE ÉTUDE SUR LES PRÉOCCUPATIONS DE MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE DE LAVAL - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE STRATÉGIE ORGANISATION ET MÉTHODE SOM INC. (AO 2017-I-05)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès de sept (7) entreprises pour obtenir des services professionnels d'une entreprise de sondage pour mener une étude sur les préoccupations de mobilité sur le territoire de Laval;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, deux (2) entreprises ont déposé une proposition;

ATTENDU QU'un comité de sélection a donc analysé et évalué ces offres de services selon un système de pondération et d'évaluation, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01)* et à la résolution numéro 2017-34 adoptée par le conseil d'administration de la Société de transport de Laval le 27 mars 2017;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse et l'évaluation des offres de services effectuées par ledit comité de sélection, il appert que la proposition ayant obtenu le meilleur pointage est celle de l'entreprise STRATÉGIE ORGANISATION ET MÉTHODE SOM INC., laquelle est conforme, au prix forfaitaire ci-après mentionné.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

2017-64

d'octroyer le contrat pour retenir les services professionnels d'une entreprise de sondage pour mener une étude sur les préoccupations de mobilité sur le territoire de Laval, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, à l'entreprise STRATÉGIE ORGANISATION ET MÉTHODE SOM INC., au prix forfaitaire de 29 826,00 \$, toutes taxes exclues.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par monsieur Steve Bletas, il est unanimement résolu :

2017-65 de lever l'assemblée à 10h35.

David De Cotis, président

Pierre Côté, secrétaire-corporatif